L'Abeille de la Nouvelle-Orleans

NEW ORLEANS BEE PUBLISHING CO., LIMITED

Bureaux: 323 rue de Chartres, Entre Conti et Bienville.

Entered at the Post Office at New Orleans, Second Class Matter.

☞POUR LES PETITES ANNONCES DE DEMANDES, VENTES ET LOCATIONS, ETC., QUI SE SOLDENT AU PRIX REDUIT DE 10 CENTS LA LIGNE, VOIR UNE AUTRE PAGE.

Le choléra en Allemagne.

Berlin, 5 septembre—Un bulletin officiel qui vient d'être publié annonce que, de hier à midi à aujourd'hui à midi, onze nouveaux cas de choléra et un décès ont été rapportés aux autorités sanitaires, ce qui porte le total des cas à 77 et des décès à 24.

—Varsovie, Pologne russe, 5 septembre—Aucun cas de choléra n'a encore éclaté en Pologne russe et l'opinion générale à Varsovie est que l'épidémie a prin naissance en Allemagne.

Les autorités russes ont ordonné la plus stricte désinfection des bagages des voyageurs de tous les trains qui arrivent à la station d'Alexandroff et aux autres gates-frontières.

—Bromberg, Prusse, 5 septembre—Le choléra a fait son apparition parmi les forçats du pénitencier de Krone sur la Brahe. Un cas bien déterminé et six cas suspects ont été rapportés.

—Brême, 5 septembre — Six nouveaux inspecteurs viennent d'être nommés pour observer les émigrants.

—Stieglitzdorf, Prusse, 5 septembre—Un nouveau cas de choléra a été rapporté ici.

—Schlensenan, Prusse, 5 septembre—On a constaté aujourd'hui un décès causé par le choléra.

—Rastenburg, Prusse Orientale, 5 septembre—Un nouveau cas de choléra a été rapporté aujourd'hui à Rastenburg.

—o—

Félicitations adressées au président Roosevelt.

Christiana, Forvège, 5 septembre—L'Association de Loi Internationale qui tient une session en ce moment à Christiana a approuvé aujourd'hui à l'unanimité l'envoi au président Roosevelt d'un télégramme de félicitations le remerciant pour ses bons offices pour le rétablissement de la paix en Extrême Orient.

La dépêche se termine sur ces mots:

"Nous vous remercions ainsi que le peuple américain qui a sympathiquement partagé vos efforts."

La conférence a aussi adopté une résolution demandant aux puissances que les vapeurs transportant la malle internationale fussent mis à l'abri des saisies des belligérants.

—:o:—

AMUSEMENTS.

WEST END. Tous les Après-midi

Bande Militaire de Fischer, Signor Ricci & Mlle Lavedan, DeVoe, Edward Barnes Ross and Golet, Kinodrome.

Sièges Réservés, 10c, en vente d'avance au Magasin de Pianos de Jonas Hart, 1001 rue Canal. 8 sept—7f

Mandeville, Lewisburg et Madisonville.

STEAMER NEW CAMELIA,

Commençant le 16 avril 1905.

Partira de MILNEBURG à l'arrivée des trains du Dépôt Louisville et Nashville, à la tête de la rue du Canal et Levée.

Tous les jours (excepte les mercredis et dimanches) à l'arrivée du train de 4 heures p. m.

Au retour, quittera Madisonville tous les jours à 8 heures A. M.

L'état et le temps le permettant

EXCURSIONS.

Mandeville, Lewisburg, Madisonville et Old Landing, les dimanches et mercredis à l'arrivée du train de 8 h. A. M.

Free meets trains leaves à la gare du chemin de fer Louisville & Nashville, à la tête de la rue Girod.

W. O. COYLE & CIE., Agents.
No 323 rue Barond st, coin Union
9 avril—1f

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Mme Mary Spindler.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 76,914—Division C—Attendu que May Spindler, femme de William S. Dowty, et Mme Rosa Sherwood, ont présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration conjointe dans la succession de feu Mme Mary Spindler, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Zengel, Thomas & Sathen, Robt J. Maloney, avocats.
30 août—c0—sept 3 8

Succession de Mme Emma Culbertson

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 76,984—Division B—Attendu que Adolfo Duguê, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Emma Culbertson, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. Ernest T. Florence, L. L. Labatt, avocats.
30 août—30—sept 3 8

VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété Commerciale de Spéculation, Nos 757-61 rue Tchoupitoulas, coin Julie.

Propriété Cottage double, Nos 3208-10 Avenue Tulane, et Effets Mobiliers.

A l'Encan, à la Bourse des Propriété Foncières, 311 rue Baronne.

JEUDI, 7 SEPTEMBRE, A MIDI.

SOUS et en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, Division A, paroisse d'Orléans, Dossier No 76,647, dans l'affaire intitulée succession de Mme Veuve P. Finegan, ledit ordre daté et signé le 2 août 1905, adressé à J. L. Onorato, Encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, JEUDI, le 7 septembre 1905, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances à dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Julie, Notre Dame et Magnolia, désignés comme lots numéros un et deux; ledit lot No 1 formant l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Julie, et mesurant vingt deux pieds deux et demi pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur et façade de cent trois pieds et quatre pouces à la rue Julie, et une profondeur de quatre vingt dix huit pieds sur la ligne le séparant du lot No 2. Le lot No 2 est contigu au lot No 1, et mesurant vingt deux pieds quatre pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur sur la ligne le séparant du lot No 1, de quatre vingt dix huit pieds sept pouces et sur l'autre ligne une profondeur de quatre vingt quatorze pieds six pouces, le tout plus ou moins mesure américaine. Les améliorations consistent en une bâtisse en briques à deux étages, et sont connues comme les Nos 757-61 rue Tchoupitoulas

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet No 664, borné par l'avenue Tulane (autrefois Commune), les rues Rendon, Lopez et Gravier, et étant désigné comme lot No 24 sur un plan par Castaing et Gelles de la date du 20 mars 1866. Le dit lot mesurant trente et un pieds trois pouces et quatre lignes à l'avenue Tulane (autrefois rue Jommue) sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles, le tout plus ou moins, mesure américaine. Les améliorations sont connues comme les Nos 3208 10 avenue Tulane, et comprenant un bon cottage double.

3° Un lot de meubles, consistant en effets mobiliers.

Conditions—Pour la propriété foncière, comptant, les acquéreurs devant assumer les taxes de 1905 et payer pour les actes de vente devant être passés pardevant Robert J. Maloney, notaire. Les loyers ne devant pas être donnés aux acquéreurs jusqu'au passage des actes de vente. 10 0/0 de dépôt devant être fait au moment de l'adjudication avec l'encanteur. Conditions pour les articles mobiliers, comptant sur les lieux au moment de l'adjudication.

J. L. ONORATO.
Encanteur et Agent de Propriétés Foncières 303 rue Baronne.
6 août—6 13 20 27—sept 3 7

Spear, Escoffier & Spear.

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLI COTTAGE ELEVÉ

SUR LE PITTORESQUE BAYOU ST-JEAN

COIN DES RUES MOSS ET DE SOTO.

Succession de Willis E. Roux.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 64,749.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR—Placide J. Spear, Encanteur—Bureau No 802 rue Perdido, MERCREDI, le 4 octobre 1905, à midi lisera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, en vertu de et conformément à l'ordre de l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, agissant pour l'Hon T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé, pour le compte de ladite succession, la propriété ci-après décrite:

Deux certaine lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de cette ville, désignés par les lettres A et B dans l'îlet 467 borné par les rues Moss (anciennement Port), De Soto (autrefois Washington), Grande Route St Jean et Hagan avenue d'après un certificat d'arpentage d'Arthur de Armas, daté du 1er mars 1900 et annexé à un acte de vente passé pardevant Félix J. Dreyfous, un notaire public en cette ville le 17 mai 1900, d'après lequel croquis les dits lots se touchent l'un à l'autre et mesurent: Lot A formant l'encoignure des rues Moss et De Soto, trente deux pieds deux pouces et quatre lignes de face à la rue Moss, vingt six pieds sept lignes de largeur dans le fond, sur une profondeur et façade à la rue De Soto de cent dix neuf pieds. Le lot B mesure vingt huit pieds neuf pouces et quatre lignes de face à la rue Moss, trente deux pieds de largeur dans le fond, sur une profondeur de cent seize pieds sur la ligne de division du lot A, et une première profondeur sur la ligne du côté opposé de soixante dix pieds un pouce et de là sur une ligne brisée s'ouvrant vers le fond une autre profondeur de quarante trois pieds huit pouces à ladite ligne du fond.

Les améliorations comprennent un joli cottage élevé No 1256 rue Moss, coin De Soto, avant galerie sur la façade et sur le côté, cinq chambres, hangar, citerne, lieux d'aisances. Ledit cottage est retiré de la rue environ neuf pieds, etc., etc.

Termes et conditions: Les deux tiers ou plus comptant, et la balance à un an, représenté par un billet portant intérêt à raison de 7 sept pour cent par an de la date jusqu'à paiement, garantie par lien et privilège de vendeur et de toutes les clauses usuelles de sécurité par hypothécaire particulièrement la clause de confession de jugement, non aliénation, de poursuite judiciaire et celle ayant relation à l'assurance et les taxes; les taxes de 1905 devront être payé par l'acquéreur sous du prix de l'adjudication, l'acte de vente par devant Félix J. Puig, notaire aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur sera tenu de faire un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.
sept 3—8 10 17 24—Oct 1 4

Macon & Kernaghan

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

—D'UNE—

Enceignure Lucrative d'Affaires

—ET—

COTTAGES DOUBLES

SUR ET PRES DE LA

Magnifique Avenue Claiborne, dans une bonne localité.

TROISIEME DISTRICT.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 138 rue Carondelet—JEUDI, le 28 septembre 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 15 août 1905 et signé le 21 août 1905 et en vertu d'un ordre daté le 24 août 1905, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, Division D, pour la paroisse d'Orléans, dans la succession de George Landry, No 71,890 du dossier de ladite Cour, les propriétés ci après décrites, à savoir:

1° Le joli cottage double en bois, à un étage, avec mansards No 1636 et 1638 avenue Claiborne, contenant 5 chambres de chaque côté. Le lot de terre situé dans le Troisième District de la Nouvelle Orléans, autrefois nommé Faubourg Marigny, dans l'îlet 633-34, borné par l'avenue Claiborne, les rues Annette, Robertson (autrefois rue St Jean Baptiste) et l'avenue St Bernard, désigné par le No 16 (de l'ancien îlet 47), d'après un plan de Jos. Pilié, daté le 29 avril 1838, déposé en l'étude de A. Chiapella, ancien notaire, sous le No 65, dans son livre de plans. Ledit lot de terre mesurant 31' 11" 2''' de face à l'avenue Claiborne sur 96' 1'' 6''' de profondeur entre lignes parallèles.

2° Le magasin et résidence en bois à un étage, contenant magasin et plusieurs chambres à coucher, Nos 1605 et 1609 avenue Claiborne, à l'encoignure de la rue Nouvelle-Orléans, et la bâtisse en bois à un étage contiguë au No 1611 avenue Claiborne servant comme boutique de forgeron. Le terrain est décrit comme une certaine grande portion de terre située dans le troisième district de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet 754 borné par l'avenue Claiborne, les rues Derbigny (autrefois Prosper), Nouvelle-Orléans et Allen (autrefois Nouveau St Bernard), et composée de deux plus petites portions de terre désignées par les lettres A et B sur un plan d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, le 2 novembre 1903 et annexé au dit inventaire de la succession de George Landry pris par et devant B. Rouen, notaire, le 2 novembre 1903 d'après ledit plan lesdites portions A et B mesurant ensemble 57' 8'' 2''' de face à l'avenue Claiborne sur une profondeur et façade à la rue Nouvelle-Orléans de 100' 11'' et une première profondeur sur l'autre ligne de côté, vers la rue Allen sur une divergente ligne oblique de 80 pieds, de là s'élargissant sur une ligne parallèle à l'avenue Claiborne, et courant vers la rue Allen, 32 pieds, de là une deuxième profondeur sur une ligne courant vers la rue Derbigny de 5' 11'' jusqu'à la ligne du fond et 104' 8'' de largeur sur la ligne du fond.

3° Le cottage double en bois à un étage Nos 1615 et 1617 rue Nouvelle Orléans, contenant 4 chambres de chaque côté. Le lot de terre est situé dans le même district et îlet que et est contigu à la propriété ci-dessus deuxièmement décrite; ledit lot est désigné par la lettre C sur le plan ci dessus mentionné et le certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, et mesurant 33' 3'' 6''' de face à la rue Nouvelle Orléans, 28' 9'' 2''' dans le fond, sur un profondeur sur la ligne le divisant de la propriété désignée par les lettres A et B sur ledit plan de 104' 8'' et une profondeur sur l'autre ligne de côté vers la rue Derbigny 110' 6''.

4° Les bâtisses à un et deux étages en bois, No 1636 rue Nouvelle Orléans, contenant plusieurs chambres. Le lot de terre est situé dans le troisième district de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No 755 borné par les rues St Bernard (autrefois White), Derbigny (autrefois Prosper), Nouvelle-Orléans et l'avenue Claiborne, désigné par la lettre E, sur le plan ci dessus mentionné et le certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié, d'après ledit plan ledit lot commençant à une distance de 27' 0'' 6''' de l'encoignure des rues Nouvelle Orléans et Derbigny et mesurant 26' 7'' 6''' de face à la rue Nouvelle Orléans, 26' 5'' de largeur dans le fond, sur une profondeur sur une ligne de côté vers la rue Derbigny de 81' 6'' et une profondeur sur l'autre ligne de côté vers l'avenue Claiborne de 81' 8'' 2'''.

Toutes les propriétés ci dessus sont dans un bon voisinage pour affaires et résidences et ayant l'usage de belles lignes de chars. Tout près se trouve le marché St Bernard avec le grand trafic ici concentré. Placements qui paieront et augmenteront.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs, la balance, s'il y en a, payable en un et deux ans de la date de l'adjudication, portant intérêt au taux de huit pour cent par an de la date jusqu'au paiement, garantie par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue et devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité. Les acquéreurs assumant les taxes d'Etat de 1905 en plus et au dessus du prix de l'adjudication. Les loyers de la propriété appartenant à l'acheteur après la date de la signature de l'acte de vente. 10 pour cent comptant du prix d'achat sera requis au moment de la vente.

Actes de vente pardevant Buss être Rouen, notaire, aux frais des acquéreurs.

James J. McLoughlin, Jean G. Robin, Armand Romain, avocats.
27 août, 27—sept 3 10 17 24 28

Danziger & Tessier

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE SIMPLE,

1311 RUE ST-FERDINAND.

Succession (conseil jées) de Mme Mary Hubbard & John Monahan—No 76,583—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, — C. A. Tessier, Encanteur, bureau 134 rue Carondelet—JEUDI, le 14 septembre 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 10 août 1905 de l'Hon W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le numéro 10, dans l'îlet borné par les rues St Ferdinand, Press, Villeré et Urquhart, sur un plan marqué No 2, fait par L. Resonstein, voyer, daté le 22 février 1859, déposé en l'étude de C. V. Foulon, ancien notaire, ledit lot mesurant 31 pieds de face à la rue St Ferdinand par 110 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations comprenant un cottage simple contenant environ trois chambres, citerne, hangar, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en un an en des billets de l'acquéreur portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, devant être garantie par hypothèque et lien de vendeur sur la propriété vendue, l'acte de vente devant être aux frais de l'acquéreur et devant être passé pardevant James J. Woulfe, notaire, devant contenir toutes les clauses coutumières de sécurité, les taxes de 1905 devant être assumées par l'acquéreur, le transfert de la police d'assurance.
18 août—13 20 27—sept 3 10 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Jane Casey, femme décédée de William Casey.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—

JEUDI, le 28 SEPTEMBRE 1905,

en vertu d'un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, agissant pour l'Hon. John St-Paul, juge de la Division C, maintenant absent en congé.

Un certain lot de terre situé dans le premier district de cette ville, désigné par le numéro 9 dans l'îlet numéro 554, borné par les rues Gasquet, Palmyre, Touti et Rocheblave, sur un plan dressé par A. De Armas, daté le 27 novembre 1868 et déposé en l'étude de A. Dreyfous, notaire, et connu par le numéro municipal 2430 avenue Cleveland; ledit lot mesure en mesure américaine 27 pieds 1 pouce de face à l'avenue Cleveland (autrefois rue Gasquet) par 105 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations consistant en un cottage simple en bois couvert en ardoises avec entrée pour voiture sur le côté, contenant 4 chambres, citernes, hangar, etc.

Une jolie résidence ou un excellent placement.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en billets en un et deux ans à 8 pour cent d'intérêt par an, garantie par première hypothèque, et toutes les autres clauses usuelles de sécurité, 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant ——, notaire, aux frais de l'acquéreur.
27 août—27—sept 3 10 17 24 28

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Mme Jennie M. Leche.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 73,347 —Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Emmanuel T. Leche, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. — Jas. E. Grinage, avocat.
30 août—30—sept 3 8

Succession de Mary J. Barrow.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 77,051—Division C—Attendu que Eugene Barrow a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mary J. Barrow, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Henriques & Duchamp, avocats. 30août—30—sept 3 8

AVIS AUX CREANCIERS.

A. B. Bronsceau versus ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 50,957 — Division D —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par le syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour —THOMAS CONNELL, Greffier.— Saunders & Gurley, avocats 6 sept—6 10 15

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Mme Jeanne Mauvemps.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 75,338—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Michel Dutrey, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—G. G. Kronenberger, avocat.
6 sept—6 10 15

Succession de Mme Christina Nice, Veuve de Philip Haag, et femme décédée de Maximilian Hambacher.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 76,014—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Maximilian Hambacher, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier — J. P. Sullivan, avocat. 6 sept—6 10 15

ANNONCES JUDICIAIRES

COUR CIVILE DE DISTRICT — Division B—No 77,018—Ike Schimsky versus ses créanciers.—Ordre—Considérant la pétition présentée, et les tableaux des actifs et passifs dûment vérifiés avec ceux enregistrés;

Il est ordonné qu'après due publications, avis et citations aux créanciers comme il est requis par la loi, une réunion des créanciers du dit Ike Schimsky soit convoquée en temps d'après la loi, pardevant Scott E. Beer, notaire, en son étude, dans la ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, 320 rue St Charles, commençant le 29me jour de septembre 1905, à 10 heures a. m., pour voter sur l'application du pétitionnaire pour un répit de douze, dix-huit et vingt quatre mois, de la date de l'homologation de la réunion des créanciers, en paiements égaux à terme et sans intérêt.

Il est en outre ordonné que H. B. McMurray, Jr., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents en cette affaire, et que dans l'intervalle toutes poursuites contre la personne et la propriété dudit Ike Schimsky soient suspendues.

Nouvelle Orléans, Lne., 25 août 1905.
(Signé) W. B. SOMMERVILLE,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division D, agissant pour l'Hon. Fred. D. King, juge de la Div. B, maintenant absent en congé.

Pour copie conforme:
L. W. GUNTHER, Député Greffier.
E. M. Cahn, avocat.
29 août—29—sept 6 15 21 27

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif du Bateau "Resolute" et du Bateau-Remorqueur "James Laughlin",

Et de dragues, barges, bateau-pompe, appareils de treillage, grèements et accessoires, etc.

Dans l'affaire de la New Orleans Sand and Gravel Company vs Pittsburg, Gravel and Dredging Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans. — No 76,924—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le VENDREDI, 22 septembre 1905, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Le bateau à vapeur "Resolute", tonnage enregistré 207.78 tonnes, longueur 139.6 pieds, profondeur de la cale 3.9 pieds; No officiel 110,510, son grèement, appareil et meubles.

Le bateau-remorqueur "James Laughlin" enregistré comme tonnage 38 tonnes; No officiel 75,961, son grèement, appareil et meubles.

Le bateau dragueur "Alfred" (maintenant "Moncaghala") et "Hercules", leur appareillage, grèements et meubles.

Le bateau pompe "Irma", ses appareils grèements et meubles.

Dix barges à gravois une barge de chauffage, une "sud dock" et deux vieilles barges, avec tous leur grèements, appareils et meubles.

Une installation de grillages; un lot d'outils et accessoire, une pompe et tuyaux.

Toutes les dites propriétés se trouvent dans le voisinage immediat de la levée au pied de l'avenue Peters.

Saisi dans l'affaire ci-dessus
Conditions—Comptant sur les lieux.
H. B. McMURRAY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
Foster, Milling, Godchaux et Sanders, avocats pour la demanderesse.
22 août—22 25—sept 1 8 15 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif d'un piano "Crown".

Junius Hart Piano House, Limited vs James Farley.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 71,711—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 11 septembre 1905, à 10:30 heures A. M., la propriété ci-après décrite, à savoir:

Dans mon entrepôt, rue Ste Anne, entre les rues Royale et Chartres.

Un piano "Crown".
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions — Comptant sur les lieux.
H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
Solomon Wolff, avocat pour la demanderesse. 31 août—31—Sept 6 11

VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Par EISEMAN & LAZARUS

Partage judiciaire de la Succession de Valeur du défunt

JOHN LANGE SR.

GRANDE OCCASION

POUR

DE PETIT PLACEURS ET CHERCHEUR DE DEMEURES

Les ci-après cottages productifs simples et doubles. Bâtisses à 2 étages et Propriétés non-améliorées dans les 1er et 3me Districts.

COTTAGES DOUBLES.

No 3—2907-09 Bourgogne.
No 4—2712-14 rue St Claude.
No 7—1200-02 rue Clouet.
No 7—3051-53 rue Marais.
No 9—2725-27 rue Urquhart.
No 12—1235-37 avenue Lafayette.
No 12—1239-41 avenue Lafayette.
No 12—1243-45 avenue Lafayette.
No 12—1301-03 avenue Lafayette.
No 12—1305-07 avenue Lafayette.
No 12—1309-11 avenue Lafayette.
No 14 2617-19 rue Urquhart.

COTTAGES SIMPLES.

No 3—2911 rue Bourgogne.
No 4—2716 rue St Claude.
No 5—1121 rue St-Ferdinand.
No 5—1123 rue St-Ferdinand.
No 6—1125 rue St-Ferdinand.
No 7—1208 rue Clouet.
No 8—1404 avenue Lafayette.

BATISSES A DEUX ETAGES.

No 12—2612 rue Urquhart.
No 14——— rue Urquhart, entre Lafayette et la rue Port, Square Villeré.
No 2—1219 rue Sud Peters.

PROPRIÉTÉ NON AMÉLIOREES.

No 1—Lot à l'encoignure des rues Touro et Roman, îlet Français et Derbigny.
No 18—Deux lots dans l'îlet borné par les rues Claiborne, St-Ferdinand, Press et Robertson.

Nos 15, 16, 17—6 lots dans l'îlet borné par les rues Port, Urquhart, Villeré, et l'avenue Lafayette.

A LA BOURSE DES PROPRIETES FONCIÈRES ET D'ENCAN

225-227-229 RUE BARONNE.

LE MERCREDI, 4 OCTOBRE, 1905, A MIDI.

VENTE PAR EISEMAN & LAZARUS, BUREAU, 418 BATISSE HIBERNIA. MEYER EISEMAN, ENCANTEUR.

SOUS ET EN VERTU d'un jugement de l'Hon Walter B. Sommerville, juge de la Division D, de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orleans, Dossier No 67,543, intitulée Annie Lange et al, vs Charles Lange et al, rendu le 28 juillet 1905, et signé le 3 août 1905 et adressé à Meyer Eiseman encanteur, nous offrirons en vente, à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières et d'Encan Nos 225-229 rue Baronne, le 4 octobre 1905, à midi, la propriété ci-après décrite:

1° (a) Un certain portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances ci-dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le troisième district désigné comme lot No 7 dans l'îlet borné par les rues Roman, Touro, Français et Derbigny, mesurant trente pieds de face à la rue Roman, par une profondeur de trente-deux pieds.

(b) Un autre certain lot ou portion de terre situé dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus décrite, désigné sur la liste d'assessement comme lot No 6, et mesurant en mesure française trente pieds de face à la rue Touro (autrefois Union) sur cinquante six pieds de profondeur et façade à la rue Roman, mesure américaine; sans améliorations.

2° Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et privilèges servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Thalie, Erato, Nouvelle Levée et Tchoupitoulas, désignés par les numéros 6 et 7, sur un plan fait par Redin, daté le 9 février 1848. Lesdits lots mesurant chacun vingt deux pieds, huit pouces et neuf lignes de face à la rue Nouvelle Levée sur une profondeur de cent pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations comprenant une bâtisse en briques à deux étages No 1219 rue Sud Peters.

3° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le troisième district, dans l'îlet borné par les rues St Ferdinand, Marais, Press et St Claude et désigné par le numéro 1, sur un plan fait par L. Gravier, voyer, daté le 1er juin 1848. Ledit lot mesure trente pieds de face à la rue St Ferdinand sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine.

Les améliorations sur cette propriété consistant d'un cottage simple, connu par le No municipal 1125 rue St Ferdinand.

7° Trois certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances ses ci dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le troisième district, dans l'îlet borné par les rues Girod ou Villeré, Urquhart et Port et l'avenue Lafayette, sur un plan fait par Pilié, voyer, le 21 déc. 1844, lesdits lots sont contigus et mesurant chacun environ vingt neuf pieds de face à la rue Urquhart sur une profondeur de cent pieds entre lignes parallèles. Le lot No 1 formant l'encoignure de la rue Urquhart et de l'avenue Lafayette.

Cette propriété sera vendu d'après un arpentage de subdivision fait le 31 août 1905 par H. C. Brown, député voyer de ville comme suite:

Le lot A mesurant 30', 2" de face à l'avenue Lafayette, sur une profondeur entre lignes parallèles de 58' et formant le coin des rues Urquhart et Lafayette. Le lot B mesurant 32', x" sur l'avenue Lafayette par 58' entre lignes parallèles, et est contigu au lot A. Le lot C mesurant 35', 8', x 58' et contigu au lot B.

Les améliorations consistant de 2 cottages double, connus comme les numéros municipaux 1301 1303, 1305, 1307, 1309 et 1311 avenue Lafayette.

4° Trois lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances ci-dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Troisième District de cette ville, District Damoya, désignés par les Nos 3, 4 et 5, dans l'îlet No 17 borné par la rue Urquhart, l'avenue Lafayette, les rues Girod et Port, sur un plan fait par L. H. Pilié, daté le 21 décembre 1844, lesquels lots de terre sont contigus l'un à l'autre et mesurant en mesure américaine, chacun vingt neuf pieds de face à la rue Urquhart sur cent pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations sur cette propriété consistant en un cottage double connu comme les numéros municipaux 2817 et 2819 rue Urquhart, et aussi une bâtisse en brique à deux étages sans numéro.

5° Deux certains lots de terre vacants, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances ci-dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le troisième district de cette ville, désignés par les numéros 27 et 29, bornés par l'avenue Lafayette, les rues Girod, Urquhart et Port, d'après le plan fait par L. H. Pilié, voyer, le 21 décembre 1844; lesdits lots sont contigus et mesurent chacun vingt huit pieds deux pouces de face à l'avenue Lafayette sur une profondeur entre lignes parallèles de cent trente pieds trois pouces et six lignes.

Propriétés non améliorées.

6° Un certain lot de terre vacant, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances ci-dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le troisième district de cette ville, désigné comme lot No 8, borné par l'Avenue Lafayette, les rues Girod, Urquhart et Port, commençant à une distance de vingt quatre pieds de l'encoignure de la rue Port et mesurant vingt neuf pieds de face à la rue Urquhart sur cent pieds de profondeur.

Propriété non améliorée.

7° Trois certains lots de terre vacants ensembles avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances ci-dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le troisième district de cette ville, désignés comme lots numéros 10, 11 et 12, bornés par l'avenue Lafayette, les rues Girod, Urquhart et Port; les dits lots sont ainsi désignés sur un plan de DeFouilly, daté le 20 août 1836, et d'après cela mesurant comme suit, à savoir: Les lots Nos 10 et 11 mesurant chacun vingt huit pieds et deux pouces de